

Thèmes développés

Thème 1 : L'indépendance de la Justice

Engagement : Financer la Justice par le biais d'une dotation (comme la Cour constitutionnelle ou le CSJ)?

P.S. : Aucun engagement en faveur d'une dotation, c'est une piste de réflexion, favorable à l'autonomie de gestion.

M.R. : Monsieur GOFFIN estime que c'est une bonne idée à titre personnel mais ne peut engager son parti.

CDH : La question reste ouverte, l'autonomie de gestion est un risque si le budget reste soumis au bon-vouloir de l'Exécutif.

ECOLO : Pas convaincu (la Chambre n'est pas nécessairement plus généreuse), insiste sur la nécessité d'un dialogue entre les acteurs (monsieur GILKINET propose un dialogue annuel entre les trois pouvoirs pour l'établissement du budget).

DEFI : Madame DUPIRE ne peut engager son parti ; elle insiste pour que les magistrats soient associés aux décisions relatives au financement de la justice.

Thème 2 : L'accès à la Justice

Engagement : Augmenter le plafond d'accès à l'aide juridique? A combien ?

P.S. : Il faut augmenter le plafond de l'aide juridique de 350 euros, parvenir à une mutualisation des dépenses en la matière par le biais d'une assurance obligatoire ; il faut diminuer la TVA sur les honoraires des avocats.

M.R. : Monsieur GOFFIN est favorable à titre personnel à une augmentation du plafond de l'aide légale ; il ne donne pas de chiffre. La diminution de la TVA sur les honoraires risquerait d'être contraire aux règles européennes. Favorable à la déduction fiscale de l'assurance protection juridique.

CDH : Il faut remonter le plafond de l'aide légale à 1500 euros pour une personne isolée et à 1800 euros pour un couple, à majorer de 200 euros par enfant à charge. Il faut favoriser la médiation (5 séances gratuites) et diminuer la TVA sur les honoraires des avocats. Est pour la déduction fiscale de l'assurance protection juridique .

ECOLO : Favorable à l'augmentation du plafond de l'aide légale et à la diminution de la TVA. La déduction fiscale de l'assurance protection juridique n'est pas une priorité.

DEFI : Favorable à une TVA de 6% sur les honoraires des avocats, à une simplification de la procédure d'admission à l'aide juridique et à un relèvement de celle-ci à 1500 euros par personne, majorée de 15% par enfant à charge.

Thème 3 : La pénurie de magistrats : causes et solutions.

Engagement : Respecter la loi et remplir les cadres dans l'attente d'un outil fiable de mesure des besoins ?

P.S. : Il faut respecter les cadres légaux , ne s'oppose pas à une réévaluation de ceux-ci sur une base objective. Est en faveur d'un statut particulier pour les magistrats.

M.R. : Aucun engagement sur le respect des cadres, insiste sur la nécessité d'une évaluation de la charge de travail qui, selon Monsieur GOFFIN, n'existe pas. Il reconnaît qu'il y a cependant une urgence actuellement.

CDH : Il faut conserver et respecter les cadres légaux. Est en faveur d'un statut particulier pour les magistrats, ce statut doit être revalorisé, notamment sur le plan pécuniaire. Est favorable à la possibilité du temps partiel.

ECOLO : Il faut respecter les cadres légaux, l'évaluation de la charge de travail n'est qu'une excuse pour ne pas les appliquer.

DEFI : Il faut évaluer la charge de travail mais cela ne doit pas faire obstacle au respect des cadres qui doivent être complétés à 100%. Une revalorisation de la fonction est nécessaire. Est favorable à un statut particulier qui devrait être établi par le CCM.

Thème 4 : La modernisation de la Justice.

Engagement : quel montant pour la modernisation et à quoi le consacrez-vous ?

P.S. : Pour une augmentation du budget global de la justice à concurrence de un milliard (hors établissements pénitentiaires) ; est favorable à une forte augmentation des budgets alloués à l'informatique.

M.R. : Ne veut pas donner de montants ou de priorités ; insiste sur les contraintes budgétaires et le respect des règles européennes.

CDH : Pour une augmentation du budget du département de 500 millions hors bâtiments . En faveur d'une augmentation des budgets alloués à l'informatique.

ECOLO : Est pour une augmentation des dépenses d'investissement, notamment en matière informatique ; insiste sur la lutte contre la criminalité financière.

DEFI : Ne peut s'engager sur un montant relatif à l'informatisation mais insiste sur l'effort à mettre en œuvre pour une bonne connectivité des différents acteurs. Est favorable à une augmentation du budget du département de l'ordre de 200 millions par an outre un budget de 250 millions qui serait débloqué en 2020 pour les bâtiments.